



## Garde des enfants : modalités et précisions

-----  
Par Visiteur

Marié, il y a 2 ans, ma femme a connu un amant pendant 3 mois et que nos 2 enfants avait rencontrés, rupture avec son amant, la vie de famille à continué, l'amour du couple a souffert, aujourd'hui elle veut quitter le domicile conjugal (nous sommes locataires) pour refaire sa vie et trouver l'homme de sa vie, elle me permet à l'amiable de les gardés, mais j'ai peur que plutard, elle me les reprennes je voudrais la garde (officialisé) de nos 2 enfants (14 ans et 11 ans) pour leur stabilité.

En ai je le droit et quel démarche accomplir

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

En ai je le droit et quel démarche accomplir

Oui vous pouvez tout à fait demander la garde principale de vos enfants mais étant donné que vous êtes mariés, cette demande doit faire écho à une demande de divorce ou de séparation de corps.

En outre du fait de l'age de vos enfants, ces derniers pourront être entendus par le juge aux affaires familiales et exprimer leurs désirs.

cordialement